

PROJET DE LOI

adopté

le 29 avril 1992

N° 113
S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation des statuts
du Groupe d'étude international de l'étain.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 268 et 298 (1991-1992).

Article unique.

Est autorisée l'approbation des statuts du Groupe d'étude international de l'étain, adoptés le 7 avril 1989 à Genève et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 29 avril 1992.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 268 (1991-1992), Sénat.